

## FICHE ACTION POUR ALGÉRIE/ENPI/DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

### 1. IDENTIFICATION

Intitulé	<i>Programme d'appui à la diversification de l'économie</i>		
Coût total	<i>17,5 millions d'euros contribution de la CE</i>		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	<i>Approche projet – gestion décentralisée</i>		
Code CAD	32161	Secteur	33210

### 2. MOTIF

#### 2.1. Contexte économique

La diversification de l'économie constitue aujourd'hui une priorité pour les autorités algériennes.

La dépendance financière du seul secteur des hydrocarbures façonne les performances de l'économie depuis l'indépendance, et introduit un facteur de risque structurel lié à l'instabilité des prix qui sont fixés par le marché international. En effet, le secteur des hydrocarbures a contribué à 50 % en moyenne du PIB sur les cinq dernières années.

En matière de commerce extérieur, le déséquilibre est encore plus significatif puisque le pétrole et le gaz représentent 98 % des recettes d'exportation.

Toutefois, on constate ces dernières années un certain dynamisme des secteurs hors hydrocarbures, porteur significatif de croissance. Pour diminuer progressivement le poids de cette dépendance et pour exploiter les potentialités qui existent dans d'autres secteurs, les autorités algériennes ont formulé des stratégies sectorielles de développement et ont entamé la mise en œuvre des programmes qui mettent l'accent sur le besoin de diversifier l'économie.

Coïncidant avec ces stratégies du Gouvernement, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme, qui contribuent respectivement à 10 %, 5% et 2 % en moyenne du PIB, ont été choisis pour bénéficier du programme de coopération de l'UE. Ce choix tient compte du fait que ces secteurs ont peu bénéficié des programmes de la CE dans le passé, mais surtout du potentiel de croissance qu'ils recèlent ainsi que de leur impact important sur l'emploi.

Les actions ainsi programmées viendront en appui aux stratégies arrêtées par le Gouvernement algérien pour chaque secteur, notamment pour l'agriculture et le tourisme qui ont récemment élaborés leurs schémas directeurs de développement à l'horizon 2025.

Cette intervention permet aussi de renforcer la complémentarité de programmes financés soit par l'UE (facilitation du commerce, réformes administratives,

transports, gestion de l'eau, PME II, Proximité rurale, etc.) soit par d'autres bailleurs de fonds dans le cadre bilatéral (notamment France, Allemagne, Italie) et multilatéral.

## 2.2. Contexte sectoriel

### *L'Agriculture*

Conscient des défis relatifs à la sécurité alimentaire et compte tenu de la pression démographique, le secteur agricole est au centre des politiques de développement économique du pays. Les besoins nécessaires à son développement, tant en amont qu'en aval sont considérables tant ce secteur souffre d'un important *déficit de savoir-faire et de formation*. Les principaux défis concernent :

- la vulgarisation des bonnes pratiques auprès des agricultures (utilisation des pesticides, techniques de production, etc.) ainsi qu'auprès des éleveurs (utilisation des médicaments vétérinaires, salubrité des fermes, etc.) ;
- un appui technique aux services vétérinaires et de la protection des végétaux (mise à niveau des laboratoires d'analyses sanitaires et phytosanitaires, accréditation des laboratoires, création de stations de quarantaine et formation) ;
- l'organisation de formation de formateurs concernant les techniques agricoles, la gestion des structures agricoles et la maîtrise des circuits de commercialisation, y inclus pour l'exportation.

La politique algérienne s'appuie essentiellement sur le Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) dont les objectifs sont de réduire la dépendance alimentaire, tributaire à 75 % des importations, et d'améliorer les revenus et l'emploi en milieu rural.

Dans le cadre du Programme Complémentaire de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 2005-2009, environ 3,6 milliards € sont consacrés à l'agriculture et au développement rural. Ces efforts qui visent à améliorer la production nationale s'expliquent aussi par le niveau élevé des importations (environ 3 milliards \$ US en moyenne par an, soit 18 % des importations totales).

Pour la période 2008-2025, le secteur agricole s'est doté d'un schéma directeur, qui concerne notamment un réaménagement du dispositif de soutien à l'agriculture, la régulation de la production, la sécurité des revenus des agriculteurs dans les zones défavorisées, et la réponse aux exigences accrues de protection sanitaire et phytosanitaire.

En sus des schémas directeurs, plusieurs fonds de financement ont été créés par les autorités pour soutenir les entreprises dans le domaine d'agriculture.

### *L'Industrie agroalimentaire*

L'industrie agroalimentaire constitue un des moteurs de la croissance économique hors hydrocarbures. Avec un marché porté par la consommation des ménages, le secteur privé a investi dans diverses filières, notamment dans la transformation des produits agro-alimentaires. Le secteur agro-alimentaire est dominé par des

entreprises privées, ces dernières constituent une importante source d'emploi, et occupent les différentes filières agro-alimentaires : sucre, huiles, jus, conserves, eaux minérales, pâtes, vins, etc.

De façon générale, les filières agroalimentaires souffrent d'une faible compétitivité des entreprises, d'un faible niveau d'investissement et de recherche, d'une formation insuffisante, des problèmes de qualité et de normalisation ainsi qu'une absence de certification européenne, empêchant les exportations vers les pays de l'Union Européenne. Ces facteurs ralentissent la modernisation du secteur.

Ces insuffisances sont d'autant plus préoccupantes que l'ouverture des marchés agricoles et alimentaires risque de mettre en péril des entreprises locales, souvent mal préparées à faire face à la concurrence étrangère.

Bien qu'il n'existe pas de politique spécifique dans le domaine agroalimentaire, le Livre Blanc du gouvernement sur « la stratégie et les politiques de relance et de développement industriel » consacre un volet important à ce secteur dans lequel s'inscriront les actions du programme proposé.

### *Le Tourisme*

Malgré ses potentialités, ce secteur n'attire pas un nombre élevé de touristes, ce qui explique la faiblesse du niveau des ressources qu'il génère (170 millions \$ en 2006). L'Algérie est le pays MEDA dont l'activité touristique est la plus faible, pour des raisons tenant bien évidemment à la situation sécuritaire, mais également à l'absence de politique de développement du secteur au nombre insuffisant et à la déficience des infrastructures d'accueil.

Néanmoins, l'Algérie recèle d'atouts comme le climat favorable, les espaces diversifiés, immenses et préservés. Ceux-ci pourraient être valorisés à travers notamment les formes de tourisme balnéaire, archéologique, de santé, thermal.

Les principaux défis concernent:

- la modernisation et mise à niveau de toutes les infrastructures (transport, télécommunications, services financiers, etc.),
- l'amélioration de l'image de l'Algérie auprès des grands opérateurs touristiques internationaux (Tour Opérateurs, chaînes hôtelières, compagnies aériennes, ...).
- le renforcement de la qualité de la formation du personnel de l'industrie touristique;
- le développement de l'offre touristique structurée en vue d'augmenter les recettes touristiques.

L'attention accordée par le gouvernement algérien à ce secteur se précise davantage à travers le lancement, au début de l'année 2008, des assises nationales sur le développement du tourisme. Cette démarche s'inscrit dans le « *schéma directeur d'aménagement touristique* » (SDAT) qui vise le renouveau du tourisme national à l'horizon 2025.

### 2.3. Enseignements tirés

A la différence d'autres pays de la région MEDA l'Algérie n'a pas encore bénéficié d'un appui budgétaire. Les interventions de la CE se font typiquement sous forme de programmes d'assistance technique classique.

En ce qui concerne les domaines d'intervention proposées dans le cadre de ce programme, peu d'autres programmes de la CE ont porté sur la diversification économique en Algérie de façon significative.

Le secteur agricole a bénéficié d'une assistance technique limitée (mise en place d'un dispositif de normalisation, d'attribution de signes collectifs de qualité, de contrôle et de certification, mise à niveau des stations de quarantaine) et de cycles de formation dans le cadre du programme de Modernisation et d'Appui aux Réformes Administratives (**programme MARA**). Le **programme "Proximité rurale"** en cours prévoit de faire également bénéficier le secteur d'un appui institutionnel aux administrations agricoles régionales et locales en vue d'améliorer la gestion des exploitations familiales à travers 3 projets pilotes.

Le secteur agroalimentaire a bénéficié de quelques appuis techniques de la CE dans le cadre du programme « Assistance à la restructuration industrielle et la privatisation » (**programme ARIP**). Des entreprises publiques des différentes filières ont été évaluées et proposées à la privatisation. En outre, le secteur privé de l'agro-alimentaire a bénéficié d'un appui technique dans le cadre du programme de mise à niveau des PME (**programme d'appui aux PME**).

Le secteur du tourisme en Algérie n'a pas bénéficié d'un programme spécifique de la CE en Algérie. Au niveau régional pour les pays du Maghreb, le projet intitulé "Développement de Stratégie pour les investissements touristiques durables dans les Nations Méditerranéennes" et financé sous Life Pays Tiers inclut différents aspects qu'il conviendra d'intégrer (les indicateurs de capacité de charge développés pour les zones côtières, les règles, outils et stratégies en matière d'investissements touristiques durables).

En dehors de la CE, très peu de bailleurs se sont jusqu'à maintenant engagés de manière systématique dans la diversification de l'économie. Quelques projets que l'on peut qualifier de « mineurs » par leur impact sur la diversification économique ont eu lieu: (i) la Société Financière Internationale (SFI) pilote un projet d'appui à l'exportation à des PME de la région de la Mitidja, (ii) la Coopération bilatérale des pays membres de l'UE, notamment la France (projet Optimexport d'appui à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie), l'Italie (financement d'études pour un centre technique dédié à l'agroalimentaire) et l'Allemagne (projet piloté par GTZ qui prévoit essentiellement un appui à la mise à niveau des PME, aux organisations professionnelles et au ministère de la PME).

### 2.4. Actions complémentaires

D'autres programmes de la CE, en cours ou en préparation, appuient de manière complémentaire la diversification de l'économie. Il s'agit (i) du **programme d'appui à la Facilitation du Commerce** dont l'objectif est de renforcer les capacités du Ministère du commerce en matière de contrôle de qualité, d'accès aux marchés

extérieurs, de formation et de modernisation des systèmes d'information; (ii) **programme d'appui au secteur des ressources en Eau** dont l'impact est important sur l'agriculture, car certaines régions manquent d'eau telles que l'Ouest du pays pour améliorer le rendement agricole; (iii) **programme d'appui au secteur des transports** qui aura un rôle stratégique en vue d'améliorer la qualité de prestation des infrastructures (indicateur important du climat des affaires), nécessaires au tourisme et aux activités logistiques des entreprises; (iv) **programme d'appui aux PME II** qui fournira un appui direct aux entreprises privés dans plusieurs secteurs, y compris le secteur agroalimentaire.

## **2.5. Coordination des bailleurs de fonds**

La Délégation de la Commission européenne organise des réunions périodiques de coordination avec les Etats membres durant lesquelles elle expose l'état d'avancement des projets financés par la Commission. Lors de ces réunions les Etats membres informent également la Délégation de leurs activités, le but étant d'identifier des synergies et de réaliser les actions complémentaires, notamment avec les principaux pays disposant des programmes bilatéraux dans les secteurs concernés (France, Allemagne, Italie).

Le processus de coordination du programme avec le pays bénéficiaire se fera à travers un Comité de suivi, composé des représentants des trois ministères bénéficiaires.

## **3. DESCRIPTION**

### **3.1. Objectifs**

#### *Objectifs globaux*

Dans la logique de mise en œuvre de l'accord d'association, il s'agit de soutenir la diversification de l'économie algérienne en augmentant graduellement et de façon durable la performance économique hors hydrocarbures, et aussi de faciliter les exportations et l'innovation.

#### *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques du programme visent à améliorer les conditions de mise en œuvre du développement des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire (agriculture en amont et l'industrie alimentaire en aval) et du tourisme

### **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

Le programme appuiera le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), le Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement (MIPI), le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme et les organismes liés dans leur pilotage sectoriel.

Les résultats principaux doivent porter sur:

- le renforcement des capacités institutionnelles de trois ministères à travers la mise en place d'outils d'analyse, de planification, de pilotage et d'évaluation;
- la promotion et la valorisation des productions agricoles et des filières agroalimentaires afin d'améliorer la qualité des productions en mettant en place des démarches de normalisation, de certification ISO, d'accréditation, de traçabilité et de labellisation ainsi que le respect de la sécurité alimentaire (démarche HACCP)
- l'amélioration des contrôles des produits agricoles et agroalimentaires à travers la mise à niveau des laboratoires d'analyse sanitaires et phytosanitaires ainsi que des instituts techniques d'appui aux secteurs agricole et agroalimentaire;
- le renforcement des capacités de conseil des organisations professionnelles existantes (tels que les associations des producteurs et des chambres d'agriculture et de commerce), ou à créer (coopératives de commercialisation), en vue de diffuser une gestion moderne de production, de stockage, de transport et de conditionnement des produits; formation des formateurs et vulgarisation de bonnes pratiques;
- l'amélioration de l'image de la destination Algérie pour le tourisme à travers la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion;
- l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle d'un pôle d'excellence touristique;
- l'appui au développement de la formation et de la gestion des ressources humaines dans le domaine de tourisme en termes d'ingénierie de formation et de formation des formateurs.

### **3.3. Parties prenantes**

Les principales parties prenantes du programme sont :

- les trois ministères et organismes liés concernés par le programme (Agriculture, Industrie et Tourisme) ;
- les autres ministères concernés indirectement par le programme (Commerce, PME et Santé publique) ;
- les entreprises privées ;
- les organisations professionnelles (associations de producteurs, chambres d'agriculture et de commerce) ;
- les agences de promotion des exportations agroalimentaires;
- les consommateurs.

### 3.4. Risques et hypothèses

#### Risques

- retard dans la mise en place du programme d'appui
- problèmes d'efficacité institutionnelle (coordination, concertation, etc.) liés aux multiples bénéficiaires et du pilotage du programme par le Ministère désigné par les parties prenantes au programme ;
- faible implication des organisations professionnelles ciblées par le programme ;
- identification difficile d'opérateurs performants capable de mener des opérations de création d'organisations professionnelles dans des filières importantes (notamment dans l'agroalimentaire) ;
- détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs pouvant limiter la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intérieur ;
- détérioration du contexte sécuritaire remettant
- en cause des choix de développement économique, notamment dans le tourisme.

#### Hypothèses

- adhésion des bénéficiaires et des organisations professionnelles aux orientations proposées dans le programme d'appui à la diversification de l'économie et mise en œuvre efficace du programme ;
- volonté des autorités de renforcer le cadre réglementaire favorisant la qualité et la sécurité alimentaire notamment;
- stabilité politique et économique et poursuite des réformes économiques durant la période de mise en œuvre du programme d'appui.

### 3.5. Questions transversales

La question transversale visée par le programme est l'amélioration de la compétitivité de l'économie hors hydrocarbures, en vue de l'insérer durablement dans l'économie internationale. Les autres aspects transversaux tels que la gouvernance, l'environnement et l'équité du genre seront également touchés par le programme avec l'attente d'un effet positif sur :

- *Le plan environnemental.* Le programme peut avoir un effet sur: (i) la collecte des sous produits et leur stockage à des fins de valorisation en lieu et place de leur rejet dans l'environnement (ii) l'amélioration de la sécurité sanitaire et la réduction du risque de toxi-infections alimentaires (iii) l'écosystème et les activités socio-économiques traditionnelles qu'il convient de préserver dans le processus de développement touristique.

- *Le plan de la bonne gouvernance*, les activités du programme favoriseront la mise en place de structures de concertation nationales et ou régionales au sein de certaines filières comme celle du tourisme.

- *Le plan de l'égalité des genres*, les activités du projet contribueront à la création d'emplois, essentiellement féminins, dans certaines industries agro-alimentaires. Les activités touristiques sont propices au développement de la mixité dans le travail facilitant ainsi le développement de l'égalité des genres.

#### **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.1. Méthode de mise en œuvre**

Le programme fera objet d'une gestion décentralisée par la signature d'une convention de financement avec les autorités algériennes.

Les marchés relatifs au recrutement de la structure d'appui au Programme, à une partie de l'assistance technique ainsi qu'à l'évaluation et l'audit feront l'objet des marchés sous procédure centralisée passée par la Commission européenne au nom et pour le compte du Bénéficiaire.

Les autres marchés seront passés par le Bénéficiaire en accord avec le système de contrôle décentralisé selon les modalités suivantes: la Commission effectue un contrôle ex ante des procédures contractuelles pour les marchés publics de plus de 50 000 € et les contrats de subvention, et à des contrôles ex post pour ceux ne dépassant pas 50 000 €

Dans le cadre des devis-programmes, les paiements sont décentralisés pour les coûts de fonctionnement et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds repris dans le tableau ci-dessous:

L'ordonnateur s'assure, par l'utilisation des modèles de convention de financement en gestion décentralisée, que la séparation des fonctions d'ordonnancement et de paiement au sein de l'entité décentralisée sera effective et permet en conséquence de procéder à la décentralisation des paiements dans les limites précisées ci-dessous :

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 150 000 EUR	< 200 000 EUR	• 100 000 EUR

##### **4.2. Procédures de passation de marchés**

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures telles qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des

actions extérieurs de la CE". Le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est en principe de 80%.

Tous les devis-programmes doivent respecter les procédures et les documents standards de la Commission, tels qu'en vigueur au moment de l'adoption des devis-programmes en cause.

#### **4.3. Budget et calendrier**

Le programme bénéficie d'un financement de la Commission européenne de 17,5 millions d'euros. La ventilation indicative du budget est la suivante:

1.	<i>Services</i>	11 375 000 €
2.	<i>Fournitures</i>	4 375 000 €
3.	<i>Frais de fonctionnement</i>	525 000 €
4.	<i>Audit et évaluation</i>	400 000€
5.	<i>Imprévus</i>	825 000 €
	<i>Total</i>	17 500 000 €

La durée opérationnelle prévue du programme est de 48 mois à partir de la signature de la Convention de Financement.

#### **4.4. Suivi de l'exécution**

Le suivi d'exécution des activités du programme est réalisé conjointement par les bénéficiaires algériens et la Délégation de la Commission Européenne en Algérie.

Le suivi de l'exécution fera l'objet de rapports d'activité trimestriel et annuel, élaborés et présentés par l'UAP au Comité d'orientation.

Les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) clés concernant les résultats escomptés dans le programme seront élaborés dans le cadre de la Convention de Financement. A titre indicatif seront considérés des indicateurs tels que:

- la contribution plus élevée des filières sélectionnées dans le secteur agroalimentaire au PIB;
- l'évolution des recettes du tourisme durant le programme;
- l'augmentation du pourcentage des exportations dans les secteurs concernés (hors hydrocarbures) dans les recettes totales de l'Algérie ;
- l'élaboration et l'adoption de la réglementation relative à l'obligation des opérateurs du secteur agroalimentaire d'adopter les normes HACCP ;
- la labellisation des produits agroalimentaires sélectionnés;

- les coopératives de commercialisation des filières sélectionnées sont créées et opérationnelles ;
- les instituts techniques d'appui aux secteurs agricole et agroalimentaire et les laboratoires sont mis à niveau sur le plan des techniques d'analyse ;
- la formation du personnel technique des bénéficiaires est réalisée.

#### **4.5. Évaluation et audit**

Des évaluations indépendantes seront exécutées à mi-parcours et à la fin du programme. Les évaluations doivent se conformer aux principes et critères édictés par la Commission Européenne en matière d'évaluation des programmes.

Le programme fait objet d'un audit financier annuel indépendant.

#### **4.6. Communication et visibilité**

Une stratégie de communication et de visibilité de l'action communautaire sera assurée en respectant les principes du manuel de visibilité applicable aux actions extérieures, incluant le financement de brochures, lettres d'information et annonces de presse.

Le lancement du programme doit faire l'objet d'une large information auprès des opérateurs et organisations professionnelles à travers les communiqués et conférence de presse.

Pour donner davantage de visibilité au programme, tous les rapports, études et diagnostics porteront l'emblème de l'Union Européenne auquel s'ajoute l'intitulé « programme financé par l'Union Européenne ».